

VILLE DE SAINT POL DE LEON  
CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 24 septembre 2014  
Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL  
Acte n° 2014-61  
Nomenclature : 8-8



**Objet** : APPROBATION DU ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT  
DE LA COMMUNE AVANT MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE  
DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2224-10 du C.G.C.T., les communes ou les E.P.C.I. ayant pris la compétence délimitent, après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

- les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement autonomes. Cette compétence a été transférée à l'E.P.C.I.

- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte pour éviter tout risque de pollution du milieu aquatique.

Le rapport de zonage commandé au cabinet SAFEGE a été actualisé en mai 2014 pour répondre aux orientations du P.L.U. arrêté le 4 juin 2014 ; il est une pièce annexe du document d'urbanisme et doit être approuvé avant mise à l'enquête publique.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- d'APPROUVER le zonage d'assainissement de la commune livré et actualisé en mai 2014 considérant qu'il répond aux orientations et aux besoins exprimés dans le futur Plan Local d'Urbanisme.
- d'AUTORISER le Maire à soumettre le dossier d'enquête publique remis par le cabinet SAFEGE lors de l'enquête publique préalable et nécessaire à l'approbation du P.L.U.
- d'ACCEPTER la demande de désignation, auprès du tribunal administratif de Rennes, d'un commissaire enquêteur commun aux deux enquêtes publiques (zonage et Plan Local d'Urbanisme).

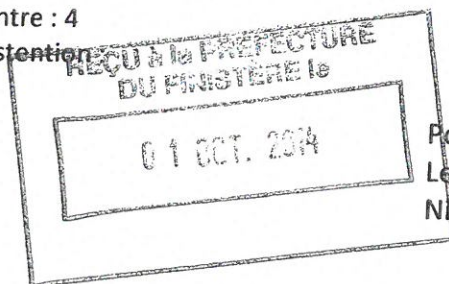
**Vote favorable à l'unanimité**

Votes exprimés :

Pour : 25

Contre : 4

Abstention :



Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Le Maire,  
Nicolas FLOCH

